

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 16 juin 2022

### Feux de récolte – Feux de végétation : Mesures de vigilance

Compte tenu des conditions météorologiques actuelles et à venir, et notamment des températures exceptionnellement hautes, le risque de feux de chaumes et de récoltes s'avère particulièrement élevé jusqu'à la fin de la semaine.

Il est recommandé la mise en place des mesures suivantes qui peuvent permettre de lutter efficacement contre les feux de récoltes :

- avoir un téléphone pour appeler le 18 ou le 112 ;
- avoir un extincteur par engin agricole ;
- disposer d'une tonne à eau et outil de travail du sol, à proximité ;
- effectuer une reconnaissance du terrain : absence de pierre et ferraille ;
- entretenir de façon préventive les matériels : graissage, dépoussiérage et contrôle ;
- prévoir des matériels de type COVER CROP ou charrue afin de délimiter les culture en cas de départ de feu.

Afin de prévenir les feux de végétation, nous vous rappelons les bonnes pratiques :

- Ne pas allumer de feu ou de barbecue ;
- Ne pas jeter de cigarettes ;
- Laisser les routes forestières accessibles pour les secours ;
- Camper uniquement dans les lieux autorisés.

Dans une situation d'incendie, certains gestes peuvent sauver la vie. Le plus important est de garder son calme. Il convient de :

- Prévenir les pompiers en appelant le 18 ;
- S'éloigner dans le sens contraire du déplacement du feu ;
- Respirer à travers un linge humide pour limiter les effets néfastes des fumées toxiques.

**Contact presse**  
**Bureau de la représentation de l'État**  
**et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 36  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX